AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

213C0708
FR0004023208-FS0296

19 juin 2013

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

LES NOUVEAUX CONSTRUCTEURS

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 18 juin 2013, la société par actions simplifiée Premier[1] (33 avenue du Maine, 75755 Paris Cedex 15) a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le 12 juin 2013, les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la société LES NOUVEAUX CONSTRUCTEURS et détenir, individuellement, 2 113 323 actions LES NOUVEAUX CONSTRUCTEURS représentant 2 646 573 droits de vote, soit 13,86% du capital et 10,11% des droits de vote de la société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions hors marché et d'un apport de 1 114 951 actions LES NOUVEAUX CONSTRUCTEURS par la société Premier Investissement SAS au profit de la société Premier SAS.

A cette occasion, la société par actions simplifiée Premier Investissement (33 avenue du Maine, 75755 Paris Cedex 15) **n'a franchi aucun seuil** et détient, au 12 juin 2013, directement et indirectement, par l'intermédiaire de la société Premier, 12 456 875 actions LES NOUVEAUX CONSTRUCTEURS représentant 23 333 677 droits de vote, soit 81,73% du capital et 89,14% des droits de vote de cette société[2], selon la répartition suivante :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Premier Investissement SAS	10 343 552	67,86	20 687 104	79,03
Premier SAS	2 113 323	13,86	2 646 573	10,11
Total Premier Investissement	**12 456 875**	**81,73**	**23 333 677**	**89,14**

[1] Détenue à 100% par la société par actions simplifiée Premier Investissement, elle-même contrôlée par M. Olivier Mitterrand.
[2] Sur la base d'un capital composé de 15 242 354 actions représentant 26 177 315 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.